

Pilier	Description de la priorité	Commentaires et constats quant aux besoins identifiés	Fiches opérationnelles
Cohésion sociale	<p>Mettre en œuvre des formations aux savoirs de base (écrire, lire, compter) dans une visée d'insertion sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contenus devront être adaptés aux différents besoins (alphabétisation, Français Langue Etrangère, lutte contre l'illettrisme) ; • Une meilleure coordination des acteurs est souhaitée de manière à couvrir efficacement l'ensemble de ces besoins sur les différents territoires de la métropole. • Ces temps de formation doivent comprendre des modalités de sensibilisation aux valeurs de la République et à la laïcité ; • Selon les publics, et en lien avec les "accueils emploi de proximité", les formations pourront également viser l'insertion professionnelle lorsque les dispositifs de droit communs s'avèrent inadéquats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte proportion de personnes en situation d'illettrisme - <i>Plus d'un quart des adultes de 18 à 65 ans résidant en ZUS éprouve des difficultés importantes face à l'écrit contre un dixième des habitants des quartiers environnants - Source Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ), traitement ONZUS rapport 2013 (données nationales 2011).</i> • Faible niveau de formation initiale - <i>18% de demandeurs d'emploi sont sortis du système scolaire avant la classe de 3ème dans les QPV contre 8,5% pour l'ensemble des DEFM de Tours Métropole Val de Loire (Pôle emploi 2014 - traitement INSEE)</i> • Les QPV présentent une forte proportion de personnes d'origine étrangère - <i>10 à 20% dans les QPV contre 5% sur l'ensemble des habitants de Tours Métropole Val de Loire - source INSEE (recensement 2010)</i> • Habituellement traitée sous l'angle de l'insertion professionnelle, cette question des savoirs de base constitue pour les partenaires du contrat de ville de la métropole de Tours un enjeu essentiel d'insertion sociale et d'intégration : suivi de l'éducation des enfants, relation avec les institutions, valeurs de la République,... 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.2.5 • 3.1.2 • 4.1.6 • 4.2.5 • 4.3.1
	<p>Actions en direction du public 11 / 17 ans en retrait des institutions et des associations locales, pour renouer des relations familiales et institutionnelles et les inciter à s'engager dans les activités proposées par les acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, lorsque le territoire présente un sous-équipement en offre d'activité adaptée pour ce public, l'amorçage de nouvelles activités pourra être organisé dans ce cadre. • Un tel projet doit être coordonné avec les médiateurs et les éducateurs de prévention du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux acteurs remontent des questionnements sur les « regroupements » et l'occupation de l'espace public ou des espaces communs. Ces phénomènes sont en partie la résultante d'un manque d'activités "accessibles" aux "jeunes" de 15 à 25 ans. • Afin de toucher différemment les publics, il importe de développer de nouvelles approches et pratiques éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • AT 2.4 • AT 2.5
	<p>Mettre en œuvre un projet d'animation intergénérationnelle de la vie du quartier (culturel, sportif,...), de manière renforcée pendant les vacances scolaires, coordonné entre acteurs, et intégrant des intentions éducatives affirmées pour les jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature ainsi que les modalités d'organisation et de communication de ces activités doivent favoriser une large participation des populations à la vie du quartier (mixité de genre et d'âge), notamment au cours de la période estivale. • Les projets proposés doivent contribuer à renforcer une présence humaine en soirée et le week-end. • Il doit être assuré par des personnes compétentes et qualifiées. • Les porteurs chercheront à développer au mieux les actions de manière participative : implication des habitants dans la conception et l'organisation <p>Un tel projet doit être coordonné avec les médiateurs et les éducateurs de prévention du territoire. Au demeurant, il importe qu'une démarche adaptée et des réponses appropriées soient mises en œuvre à destination des publics de jeunes adultes (voire d'adultes) avec lesquels les relations sont distendues. Il convient d'assurer un lien avec les dispositifs d'insertion professionnelle pour ceux d'entre eux qui cherchent un emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains parents éprouvent des difficultés dans leurs relations avec leurs enfants, particulièrement les adolescents • Un des trois motifs d'insatisfaction le plus fortement exprimé par les habitants a trait à l'insuffisance de "présence humaine" (Cf notamment à l'enquête quartier habitants du Sanitas réalisée en 2015). Une forme de médiation entre les jeunes d'une part, les autres habitants et acteurs du quartier d'autre part est une demande récurrente. • L'importance de médias culturel et/ou sportif dans les actions éducatives a été démontrées par les programmations des appels à projet précédents 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1.1 • 1.1.4 • 1.1.5 • 1.1.6 • 4.1.1 • 4.1.2 • 4.1.4 • 4.1.5 • 4.2.2 • 4.4.3 • AT 2.1 à 2.5

Pilier	Description de la priorité	Commentaires sur les besoins identifiés	Fiches opérationnelles
Cadre de vie et rénovation urbaine		<i>Les actions développées pour répondre au besoin d'une meilleure appropriation de leur cadre de vie par les habitants seront étudiées au titre des dispositions de la Gestion urbaine de proximité</i>	• Fiches du pilier 2
Emploi et développement économique	<p>Mettre en œuvre des actions d'accueil et d'orientation des demandeurs d'emploi et des moyens visant à la levée des freins à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer, dans le cadre d'un partenariat avec le Service Public de l'Emploi, un accueil en proximité pour les personnes en recherche d'emploi, en vue de les accueillir, de les orienter et de les informer sur les dispositifs existants. Des modalités d'intervention consistant à aller chercher le public, en plus d'un format d'accueil sur un site dédié, constitue une proposition appropriée. Les informations de cet accueil de 1er niveau concernent les dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi et à la formation, y compris la création / reprise d'entreprise jusqu'à la sensibilisation à l'entrepreneuriat de manière à susciter l'envie d'entreprendre, mais également les solutions aux freins périphériques qui y sont liés. En vue d'accompagner un parcours vers le retour à l'emploi des habitants, il est attendu que soient menées des actions réalistes qui visent à lever les freins périphériques rencontrés par les personnes en recherche d'emploi. Des modalités d'intervention consistant à proposer des actions adaptées aux difficultés identifiées (ex : absence de maîtrise des savoirs de base, garde d'enfants, mobilité...) constitue une proposition appropriée. 		• 3.1.1 • 3.1.2
Valeurs de la République et citoyenneté		<p><i>Sous réserve des orientations nationales pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2019, en lien avec les CLSPD, les actions concernant les quartiers de la politique de la ville et relevant des priorités du FIPD pourront être déposées dans le cadre du présent appel à projets, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Les actions individualisées en direction des jeunes exposés à la délinquance et la prévention de la récidive.</i> <i>La prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes</i> <i>La tranquillité publique et la prévention situationnelle. Des propositions sont plus particulièrement attendues sur les trois axes suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>- l'hyper alcoolisation et l'usage de produits stupéfiants sur les lieux festifs</i> <i>- les rodéos et rassemblements générant insécurité et sentiment d'insécurité</i> <i>- les dispositions du plan d'actions contre le harcèlement dans l'espace public</i> 	circulaire FIPD
Prévenir et lutter contre toutes les formes de discrimination			
Jeunesse		Les dossiers déposés dans le cadre du présent appel à projets doivent expliciter de quelle manière ces thématiques sont intégrées dans les actions présentées.	
Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les quartiers			